

programme pour 782 unités de logement. C'est pas mal de construction en huit mois.

Le gouvernement a cherché et cherchera à rendre ces avantages aussi accessibles qu'il pourra aux Canadiens à revenus modestes. Nous ne nous intéressons pas du tout aux gens qui peuvent financer leur propre maison. Qu'on le remarque bien, nous sommes contents qu'ils s'en construisent, mais nous visons à aider les Canadiens à faibles revenus. Nous chercherons toujours à accorder ces avantages de plus en plus aux petits salariés.

Une grande difficulté qui se pose à nous, c'est que l'habitation devient de plus en plus coûteuse. En outre, comme plusieurs députés l'ont dit, les terrains coûtent plus cher. J'admet volontiers que le prix en a monté considérablement. C'est un des problèmes fort difficiles qui nous assaillent, et la Société centrale d'hypothèques et de logement ne peut le résoudre à elle seule. Vu l'essor actuel des villes du Canada, nous devons peut-être nous attendre que le prix des terrains reste élevé. Mais, je le répète, c'est un problème fort grave, qui nous cause bien du tintouin.

Tous ces avis qu'on nous a formulés seront étudiés. Nous serons fort aise aussi d'accueillir des observations à n'importe quel moment, même si on ne les fait pas ici même. Nous nous efforçons d'aider les Canadiens à obtenir des maisons ou, s'ils ne veulent pas de maison, à obtenir des appartements à un prix raisonnable, et le programme de l'État s'élaborera toujours en vue de ces objectifs.

M. Carter: Monsieur le président, j'ai quelques brèves observations à formuler à propos de la présente résolution. Il est question de mettre 350 millions de dollars de plus, en subsides fédéraux, à la disposition de l'habitation. En décembre dernier, au cours de la dernière session, nous avons voté 150 millions de dollars en plus des 250 millions de dollars prévus par l'ancien gouvernement, avant les élections du 10 juin. Lorsque la présente mesure aura été adoptée, le montant total de subsides fédéraux mis à la disposition de l'habitation aura atteint le chiffre sans précédent de trois quarts de milliard de dollars.

L'hon. M. Green: C'est seulement en vertu de l'article à l'étude.

M. Carter: Oui, je le comprends. Comme d'autres députés siégeant dans l'opposition, j'appuie cette mesure législative car je me rends compte qu'elle fait partie d'un programme d'urgence visant à résorber le chômage et à tenter de contrecarrer le grave recul économique qui se produit au Canada

[L'hon. M. Green.]

à l'heure actuelle. Mais puisqu'il s'agit de subsides provenant de l'argent même du contribuable, puisqu'ils sont prélevés sur le fonds du revenu consolidé, et puisqu'ils sont fournis aux fins que je viens de citer, à plus forte raison doit-on veiller à ce qu'ils soient répartis de façon à comporter des avantages égaux pour toutes les provinces.

Le chômage et la situation économique à Terre-Neuve n'ont jamais été aussi graves depuis la disette des années 30, pires, probablement, que dans toute autre province du Canada; n'empêche que Terre-Neuve sera la province à bénéficier le moins de ces fonds. Le ministre nous a dit que les 400 millions de dollars fournis antérieurement sont pour ainsi dire épuisés. J'aimerais qu'il consigne au compte rendu le détail de la répartition de ces 400 millions de dollars entre les diverses provinces, s'il dispose de ces chiffres. Je suis sûr que les chiffres prouveront qu'une part proportionnellement trop grande est allée aux provinces riches comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, tandis qu'une part proportionnellement trop petite est allée aux provinces Maritimes, qui sont plus pauvres. Terre-Neuve reçoit la plus petite de toutes les parts.

Il en sera toujours ainsi tant que ces fonds seront distribués selon le revenu moyen, car dans les provinces Maritimes en général, et tout particulièrement à Terre-Neuve, notre population est proportionnellement plus pauvre et, de la façon dont les règlements sont rédigés, le revenu moyen de la plupart des gens est trop bas pour leur permettre de bénéficier de cette loi. Il est peut-être très commode de se baser sur le revenu pour la répartition de ces deniers mais ce n'est pas tout à fait équitable parce que, dans la plupart des cas, les gens à revenu modique sont ceux qui ont les plus grosses familles et, par conséquent, ceux qui ont besoin de maisons plus grandes que les gens à revenu élevé. Étant donné la nécessité de multiplier les emplois et d'améliorer la situation économique qui se fait grandement sentir dans toutes les provinces, il faudrait trouver une base plus équitable de répartition afin de permettre à toutes les provinces de bénéficier à proportions égales des deniers qui sont mis en disponibilité par le Trésor fédéral.

Quand on songe à la demande sans cesse plus grande d'aide fédérale et à la somme considérable de 750 millions que la présente mesure va affecter, on ne peut s'empêcher de se demander si notre régime d'entreprise libre assume ses responsabilités dans la construction de logements pour notre population. Devant la dépendance de plus en plus grande de l'État fédéral sous laquelle se trouve l'industrie de la construction au chapitre du logement, on se demande aussi comment le